

A D C

Association de défense des chômeur-se-s
8, rue Saint-Laurent – 1207 Genève
Tél. 022.700.50.60 – Fax 022.700.50.61
www.adc-ge.ch E-mail info@adc-ge.ch
CCP 12-10958-0Madame

Madame
QUARROZ Marie-José
Ch. de Trémessaz 16
1222 Vésenaz

Genève, le 2 février 2010

Chers(es) membres,

Nous vous invitons à participer à l'assemblée générale statutaire de l'ADC le

JEUDI 18 FEVRIER 2010 à 19H30
8, RUE SAINT-LAURENT

Première partie statutaire (de 19h30 à 20H30)

1. Approbation du procès-verbal du 2 février 2009
2. Rapport d'activité, rapport financier et des vérificateurs des comptes 2009
3. Approbation des rapports et décharge au comité
4. Election du comité et des vérificateurs des comptes
(délai au 12 février 2010 pour les candidatures)
5. Dans le but d'augmenter notre autonomie financière, nous proposons de fixer la cotisation à Frs. 50.-/an et d'instaurer une participation financière pour les conseils juridiques
6. Reprise des petits-déjeuners sur des thèmes relatifs au chômage et création éventuelle de différents ateliers
7. Divers

Deuxième partie (dès 20h30)

Exposé sur la révision de la loi sur l'assistance sociale individuelle
(suppression du RMCAS) par Monsieur Vito Angelillo de la Direction Générale de
l'Action Sociale (directeur en charge des politiques d'insertion)

Dans l'attente de vous rencontrer lors de cette assemblée, nous vous présentons chers(es)
membres, nos meilleurs salutations.

Le Président :
Gérald Crettenand

Le secrétaire :
Boris Engelson

NB. Veuillez trouver ci-joint un bulletin de versement afin de vous acquitter, pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait, de votre cotisation 2010, (éventuellement aussi de 2009). Seuls les membres ayant payé leur cotisation 2010 auront le droit de vote. La cotisation est de CHF 25.-/an jusqu'à l'assemblée générale.

PETITION DU 24 FEVRIER 2010

**au Conseil Administratif de la Ville de Genève
au Conseil Municipal de la Ville de Genève**

Objet : Halte aux dysfonctionnements déplorables du trio Robert Pattaroni, Gérald Crettenand et Boris Engelson du comité de l'ADC Association de Défense des Chômeurs
8, rue St Laurent. 1207 GENEVE

Mesdames, Messieurs,

Le 18 février, à 19 h 30, se tenait l'Assemblée Générale de l'Association ADC, dont copie de la convocation vous est jointe. Nous avons appris que cette Assemblée Générale aurait lieu, par Madame Marie-José Quarroz, ancienne Présidente, qui avait reçu une convocation le 9 février 2010, et nous en a fait part. Il nous restait 3 jours pour présenter notre candidature dans le délai fixé.

L'Assemblée est maître de son ordre du jour et celui-ci prévoyait 7 points. A l'heure prévue, le Président Gérald Crettenand ouvrit la séance dans un brouhaha indescriptible. Des membres étaient encore dans l'attente de l'obtention des statuts et de la convocation, qui n'étaient pas disponibles.

A la surprise générale, le Président et son vice-président Monsieur Robert Pattaroni, voulaient modifier l'ordre du jour : proposer le report des points 4 à 7 pour une nouvelle assemblée générale et, de fait, mettre de suite au vote à main levée ce report de l'élection au 23 mars 2010 ! De nombreux membres s'y sont opposés, affirmant que ce n'était pas légal de changer l'ordre du jour, sous prétexte d'un intervenant de la DGAS programmé pour 20h30 et de nouveaux candidats! Étrange manière de composer un ordre du jour aussi important !

Monsieur Gérald Crettenand a fait remarquer avoir diminué son comité de 7 candidats de 4 unités pour qu'il y ait toujours 7 personnes avec les candidatures extérieures au comité sortant - donc un comité prévu pour une élection assurée - Il faut constater que les candidatures perturbantes de Madame Marie-José Quarroz, ex-Présidente, Monsieur Maamoun Banna, ex-coordonateur et Monsieur Thomas Reubi, ex-secrétaire, ayant tous les trois officié à l'ADC les 4 années avant l'avènement du Comité élu en 2007, démontrent et prouvent que l'ordre du jour organisé avant le 12 février 2010 aurait dû être réglé en moins d'une heure, avant la conférence de Monsieur Vito Angelillo de la DGAS. L'Assemblée Générale aurait vite été réglée si nous n'avions pas été là !

Ce 18 février 2010, de nombreux membres firent part de leur désapprobation du non respect de l'ordre du jour par Monsieur le Président Gérald Crettenand, mais rien n'y fit! Monsieur Robert Pattaroni était manifestement mal à l'aise!... Des mains timides et disciplinées se levèrent du côté des membres attachés au comité sortant et ... on atteignit alors le score de 7 pour et 12 contre. Comme Monsieur Maamoun Banna fit remarquer que le report était donc refusé, un membre proche du comité sortant, lui tapa sur la tête avec sa casquette, et Monsieur Robert Pattaroni intervint alors pour faire remarquer à Monsieur Maamoun Banna que si dans son pays d'origine, on pouvait peut-être contester, ici en Suisse, on était en démocratie ! Il ajouta même que s'il le fallait, il appellerait la police ... C'est alors que tout le monde a pu remarquer les manières incitatives de Monsieur Robert Pattaroni, de Monsieur Gérald Crettenand et du secrétaire Monsieur Boris Engelson à faire voter ce report en insistant grassement pour faire lever des mains par des signes et recompter, même des personnes qui n'avaient pas payé leur cotisation, ou le personnel de l'ADC, afin d'inverser le score. Dès que les mains levées atteignirent le nombre majoritaire désiré, Monsieur Robert Pattaroni s'éclipsa sans mot dire ! Aurait-il eu peur d'affronter de nouvelles contestations ? Dans la foulée,

Monsieur Gérald Crettenand adopta et mit immédiatement au vote les premiers articles de « son » assemblée générale, ce qui a été entériné avec deux ou trois membres qui avaient participé.

C'est ainsi que les comptes « vérifiés » ont été « adoptés » par « l'AG du 18 février 2010 ! ».

Plusieurs membres sortirent alors en criant à la mascarade. Pour le Président, il fallait faire vite et donner la parole à Monsieur Vito Angelillo. Il lui céda son siège pour aller prendre place à côté d'une militante qu'il avait invitée et qu'il incita à intervenir. Madame Anne-Marie Peysson était en train de créer une association sociale après avoir fonctionné comme secrétaire syndicale pendant quelques années. Elle s'est retrouvée au RMCAS. Elle était donc parfaitement concernée par les modifications qui allaient être exposées. Elle fut très critique. Plusieurs membres sont alors partis pendant que d'autres personnes arrivaient ... membres ou non membres ? Nul ne le sait mais dans tous les cas venues spécialement pour le débat s'exprimer d'une manière virulente, en militants.

Peu après que Monsieur Vito Angelillo en eût terminé avec l'explication de la transformation du RMCAS et des raisons pour lesquelles cette décision avait été prise, plusieurs personnes prirent la parole dont un proche du président. Cette personne haussa la voix, puis, de plus en plus fort jusqu'à hurler carrément ensuite, faisant trembler l'immeuble et vociférant contre Monsieur François Longchamp. Il ressort de cette assemblée qu'elle était tout simplement montée comme une cabale de « militants venus militer » et Monsieur le Président Gérald Crettenand ne semblait d'ailleurs pas outre mesure dérangé.

Lors de l'Assemblée Générale de l'année précédente, tenue le 2 février 2009, à laquelle 13 personnes avaient participé pour élire un comité de 7 membres, deux candidates avaient été « recrutées » par Monsieur Gérald Crettenand quelques minutes avant l'élection, avec pour objectif la non-élection de Monsieur Maamoun Banna qui, il faut le rappeler, a sauvé l'ADC en avançant les fonds nécessaires au fonctionnement de l'association suite à la coupure de la subvention ! Ces deux dames élues ont quitté l'ADC quelques semaines après.

Plus avant dans le temps encore, en 2004, Monsieur Gérald Crettenand, qui passait de temps à autre pour des permanences juridiques avant le « départ » de Madame Danielle Violaine Abdul Rahim, soutenait totalement « ce comité des dysfonctionnements », source principale de la suppression de la subvention de la Ville de Genève qui avait eu vent des malversations. Nous comprenons bien mieux maintenant la réaction de Madame Sandrine Salerno contre l'octroi de la subvention.

Monsieur Crettenand a confirmé devant l'assemblée, qu'il avait fait la demande d'une subvention de 252 000 francs par an, pour 2 ans, soit 554'000 francs représentant 2 postes de salaire à 96 000 francs et 60 000 francs pour les frais de gestion, alors que l'association compte moins de 100 membres. Cela démontre très clairement « l'affaire de famille » recherchée par ce comité prêt de plus à tirer profit en taxant les chômeurs pour les consultations juridiques et en doublant les cotisations !

En foi de quoi nous vous adressons la présente pétition.

Marie-José Quarroz
mjo@tecnetwork.net

Maamoun Banna
maamounbanna@gmail.com

Thomas Reubi
thomasreubi@gmail.com

